

Octobre 2021

## Signature d'un protocole de coopération renforcée

entre Pascal Appréderisse (DREETS NA) et  
Pascal Deladrière (DRDDI Bordeaux)

Le 24 septembre 2021, DREETS et DRDDI ont formalisé un protocole renforcé de coopération entre le pôle C et les services douaniers sur les champs de contrôle liés à la viticulture.

Conscientes des centres d'intérêts communs autour du contrôle de la traçabilité des produits vitivinicoles et des risques d'infraction au code de la consommation qui peuvent dépasser le seul intérêt fiscal des fraudes constatées, DREETS et DRDDI Bordeaux ont souhaité formaliser les bonnes pratiques opérationnelles mises en place entre le service Vins Signes de Qualité (BEVS) et les Pôles d'Orientation des Contrôles et Action Economique (POC et PAE) de la Douane de Bordeaux.

Depuis plusieurs années, la DGCCRF et la DGDDI se sont attachées à développer leur coopération dans les différents domaines où leurs compétences s'exercent conjointement, matérialisée par un protocole nationale de coopération pour le contrôle dans le secteur vitivinicole conclu le 11 décembre 2012.

ser les bonnes pratiques opérationnelles mises en place entre le service Vins Signes de Qualité (BEVS) et les Pôles d'Orientation des Contrôles et Action Economique (POC et PAE) de la Douane de Bordeaux.

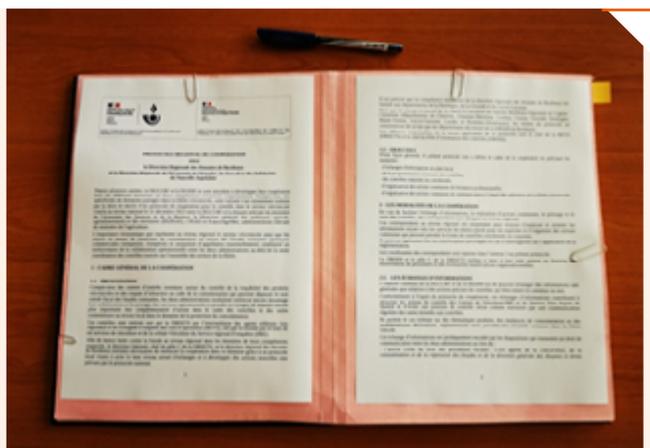
### LE PROTOCOLE VISE AINSI

- A formaliser les échanges d'informations au plan local (thématiques produits, tendances de consommation ou problématiques déclaratives, réglementaires et/ou procédurales d'intérêt commun)

- A améliorer la programmation commune des contrôles (réunion trimestrielle de bilan et de ciblage avec les centres de viticulture douaniers territorialement concernés et la BEVS)

- A affiner la logique et les enjeux des contrôles conjoints ou coordonnés par un retour d'expérience, un mode opératoire convenu et le portage commun de suites contentieuses lorsque c'est possible auprès des parquets (francisation, vignes éponges, ...)

- A systématiser des actions communes de formation professionnelle



Cet axe permettra de développer une culture commune tout en respectant les domaines d'actions et les approches particulières de chaque administration lors des contrôles de la filière vitivinicole et approfondir la connaissance mutuelle pour améliorer les renseignements échangés

■ A initier des actions communes de communication à l'égard des opérateurs de la filière vitivinicole.

Les deux directions ont saisi l'importance de parler d'une seule voix aux opérateurs et à l'interprofession de la filière vitivinicole sur des sujets d'actualité et rédiger conjointe-

ment des réponses réglementaires aux professionnels sur des problématiques d'intérêt commun et se consultent à cet effet dès que l'une ou l'autre sont consultés par des ODG, Syndicats ou représentants interprofessionnels.

La signature du protocole est ainsi intervenue alors que pas moins de 3 webinaires co-animés par DREETS et PAE ont rythmé l'été pour le premier avec près de 60 brasseurs artisans présents, les vendanges pour les 2 suivants avec deux thématiques « La récolte – Partie 1 Vendanges » et « La récolte – Partie 2 Production ».



Au premier plan de gauche à droite : Pascal Apprédérissse, DREETS NA et Pascal Deladrière, DRDDI Bordeaux  
Au second plan de gauche à droite : Nicolas Bordenave, Chef du Service Vins SIQO DREETS et Guillaume Massie, chef du Pôle Orientation Contrôles DRDDI

**Responsable éditorial :** IPascal Apprédérissse  
Directeur régional

**Coordination éditoriale :** Jean-Luc Holubeik  
Chef du Pôle C

**Rédaction :** Nicolas Bordenave  
Directeur départemental  
CCRF, Chef du Service Vins,  
Signes de Qualité  
Pôle C

**Maquettage :** Corinne Urban  
Service Communication Direccte Nouvelle-Aquitaine

**DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine**  
Pôle C  
118 Cours du Maréchal Juin  
TSA 10001  
33075 BORDEAUX cedex  
☎ : 05 56 69 27 45  
na.polec@direccte.gouv.fr